

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
HYGIENE – PREVENTION - SECOURISME

Epreuve facultative – durée 2h00

CORRIGE

SESSION 2009

**1^{ère} partie : DEMARCHE DE PREVENTION APPLIQUEE A UNE
SITUATION PROFESSIONNELLE (14 points)**

2^{ème} partie : SECOURISME (6 points)

**Ce dossier sera rendu dans son ensemble, agrafé dans une copie
anonymée**

Le corrigé comporte 11 pages numérotées de la page 1/11 à 11/11

Baccalauréat Professionnel – Hygiène prévention secourisme

0906-HPS-C

CORRIGE

Page 1/11

1^{ère} Partie :

Démarche de prévention appliquée à une situation professionnelle. (14 points)

Situation professionnelle

Allan, 23 ans, titulaire d'un BEP MEI (Maintenance des Equipements Industriels) et d'un Baccalauréat Professionnel Electrotechnique, est embauché en CDI depuis 2 ans chez EMBEC à Hamiltin, route de Kingsheim (68).

Ils sont 2 personnes responsables de la maintenance des différentes machines de cette entreprise d'emboutissage* de casseroles de 25 personnes. L'entretien des 5 presses, ayant chacune 83 dB(A) d'intensité sonore, constitue l'essentiel de leur travail au vu de l'âge des machines. Ils travaillent 8h par jour et sont d'astreinte de nuit 1 semaine sur 2 puisque les presses fonctionnent 24h/24h.

Lors du bilan de sa dernière visite médicale du travail, Allan se rend compte d'un certain nombre de problèmes :

- baisse d'audition depuis son entrée dans l'entreprise
- difficultés de concentration récentes (lors d'une intervention, il a oublié d'effectuer la consignation électrique**...)
- fatigue générale

Une baisse de rendement a été constatée suite à un fort absentéisme en partie lié à l'augmentation du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

*** Emboutissage :** Action d'emboutir un métal pour lui donner une forme voulue.
L'emboutissage se pratique à l'aide de presses à emboutir de forte puissance.

**** Consignation électrique :**
Ensemble des opérations destinées à assurer la protection des personnes et des ouvrages contre les conséquences de tout maintien accidentel ou de tout retour intempestif de la tension sur cet ouvrage
Mise hors tension et condamnation de l'installation.

1. ANALYSE DE SITUATION.

1.1. Compléter le schéma de compréhension d'une situation de travail par la démarche ergonomique (document 1) à l'aide des informations de la situation professionnelle. (3 points = 12 x 0,25)

DOCUMENT 1 : Schéma de compréhension de la situation de travail

DETERMINANT « OPERATEUR »	DETERMINANT « ENTREPRISE »
<ul style="list-style-type: none"> - homme : ALLAN - 23 ans - titulaire du BEP MEI/ Bac Pro Electro - embauché en CDI - 2 ans d'ancienneté 	<p>MATERIEL / MATERIAUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 presses à 83 dB5 presses - Ébavureuse - Riveteuse - Bobines de tôles - Caisse à outils/ pancarte <p>ORGANISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 h/jour - Astreinte de nuit 1 semaine sur 2 <p>AMBIANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - niveau sonore élevé dans l'atelier

TRAVAIL PRESCRIT : -- Maintenance des machines notamment des presses

T R A V A I L R E E L	TACHES REELLES	ACTIVITES REELLES
	- Lecture des fiches de gammes	- Lit la fiche machine - Mémorise des informations
	- Vérification des circuits pneumatiques électriques et hydrauliques.	- Regarde l'état des tuyaux d'air, des câbles électriques, des canalisations d'eau
	- Transmission des informations	- Communique en parlant fort
	- Changement des roulements	- Démonte en forçant bras levés - Pousse et tire
	- Changement d'un moteur	- Rotation du corps pour déplacer le moteur - Marche en portant le moteur
- Changement de capteurs difficiles d'accès	- Dévisse bras tendus, en extension, - Tête à proximité des autres presses en fonctionnement	

EFFETS SUR L'OPERATEUR	EFFETS SUR L'ENTREPRISE
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Baisse de l'audition</u> - Fatigue générale - <u>Difficulté de concentration</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Baisse de rendement</u> - <u>Absentéisme</u> - Augmentation des AT et MP

1.2. hypothèse concernant la baisse d'audition d'Allan à partir schéma de compréhension d'une situation de travail par la démarche ergonomique (**document 1**).
(1,25 point 0,25 x 5)

Il semble que les facteurs déterminants énoncés :

Déterminant « opérateur » : **- 2 ans d'ancienneté**

Déterminant « entreprise » : **- 5 presses à 83 dB**
- 8 heures par jour

et

Travail prescrit : **- maintenance des machines notamment des presses**

Conduisent l'opérateur à travailler....

- dans une ambiance sonore élevée

Ce qui peut entraîner l'effet suivant :

- La baisse d'audition

1.3 Valider l'hypothèse formulée sur la baisse d'audition d'Allan en analysant les documents 2, 3 et 4 : **(6 X 0,25 = 1,5 points)**

- comparer les deux audiogrammes d'Allan (document 2) et conclure :

- **dans l'audiogramme de la dernière visite on constate une baisse de l'audition dans les fréquences élevées pour chaque oreille,**
- **il a acquis un déficit auditif pour les deux oreilles**

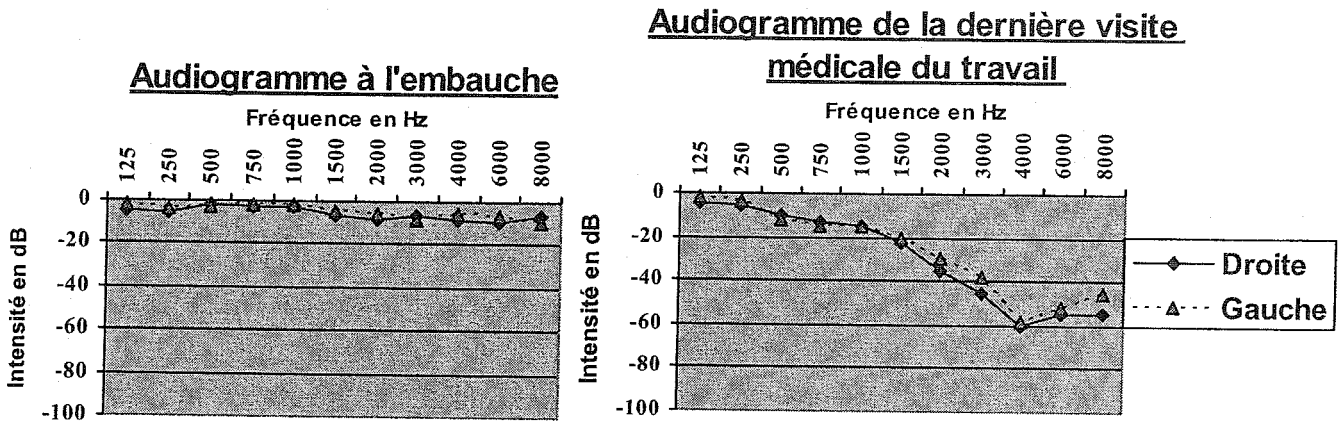
- calculer le niveau sonore en dB pour les 5 presses (document 3) et conclure

- **Le niveau sonore dans le secteur où travaille principalement Allan est de 90 dB (83 dB + 7 dB).**
- **on est donc au dessus du seuil moyen admis.**

- lire la carte de bruit de l'atelier où travaille Allan (document 4) et conclure

- **les pics sonores dans l'atelier d'Allan sont de 137 dB,**
- **il y a donc un risque d'atteinte à la santé**

Document 2 : Audiogrammes d'Allan (Source : Médecine du travail)

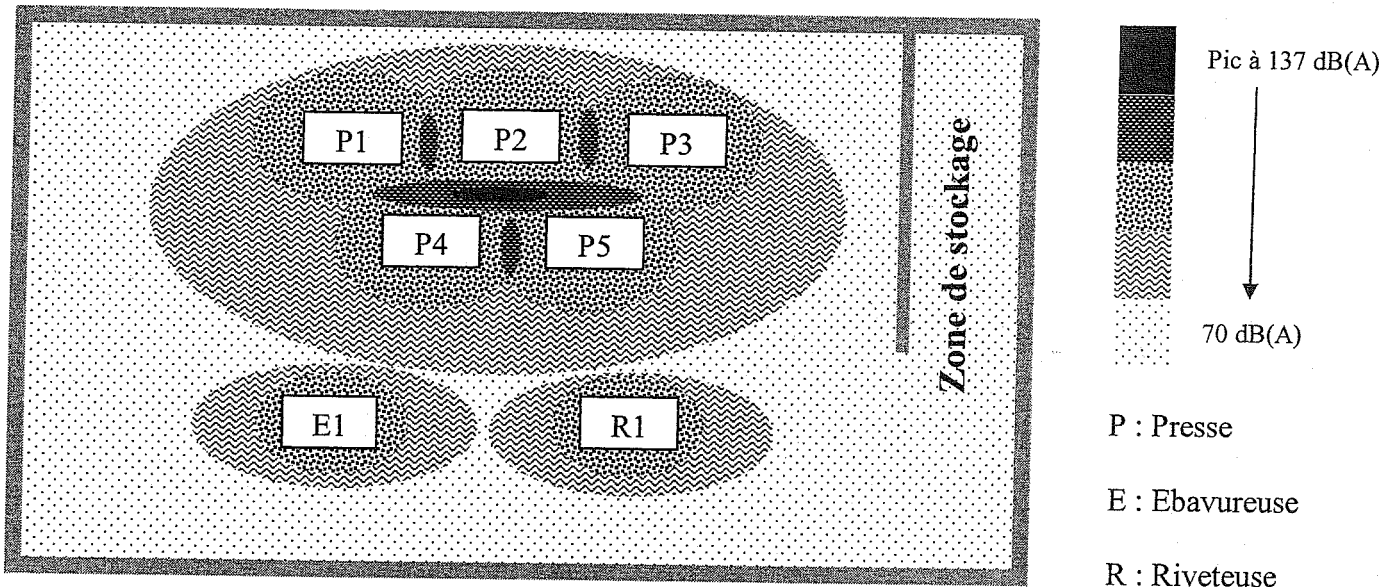


Document 3 : L'addition des niveaux sonores en décibels pour plusieurs presses (source : INRS)

Pour connaître le niveau sonore de 2 sources de niveaux sonores identiques, il faut utiliser le tableau ci-dessous :

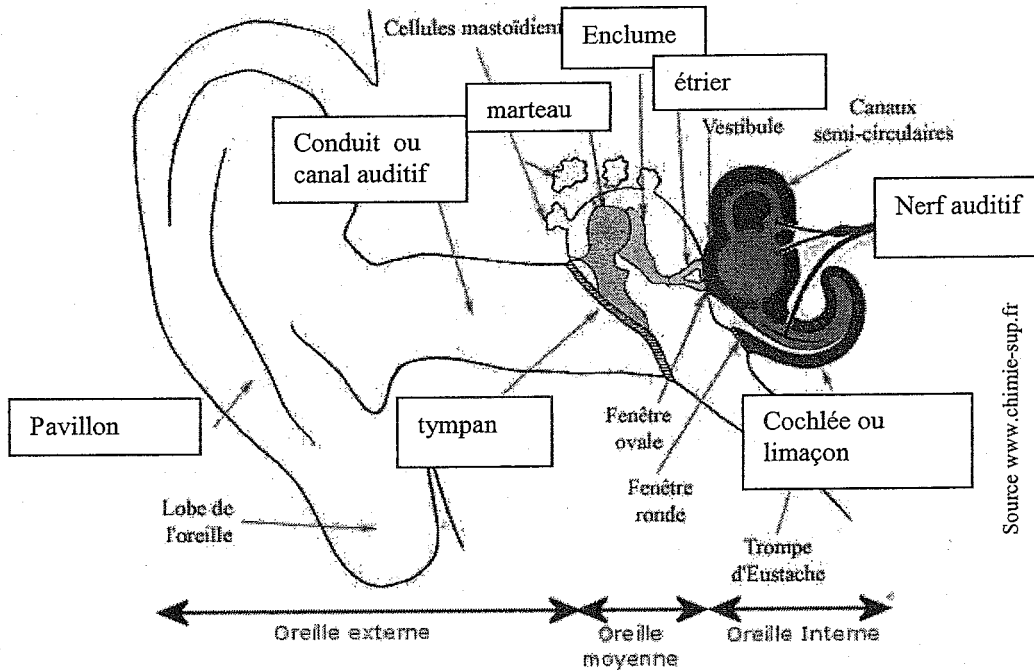
Nombre de sources	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Majoration en dB(A)	3	5	6	7	8	8,5	9	9,5	10

Document 4 : Carte de bruit réalisée dans l'atelier (source document entreprise)

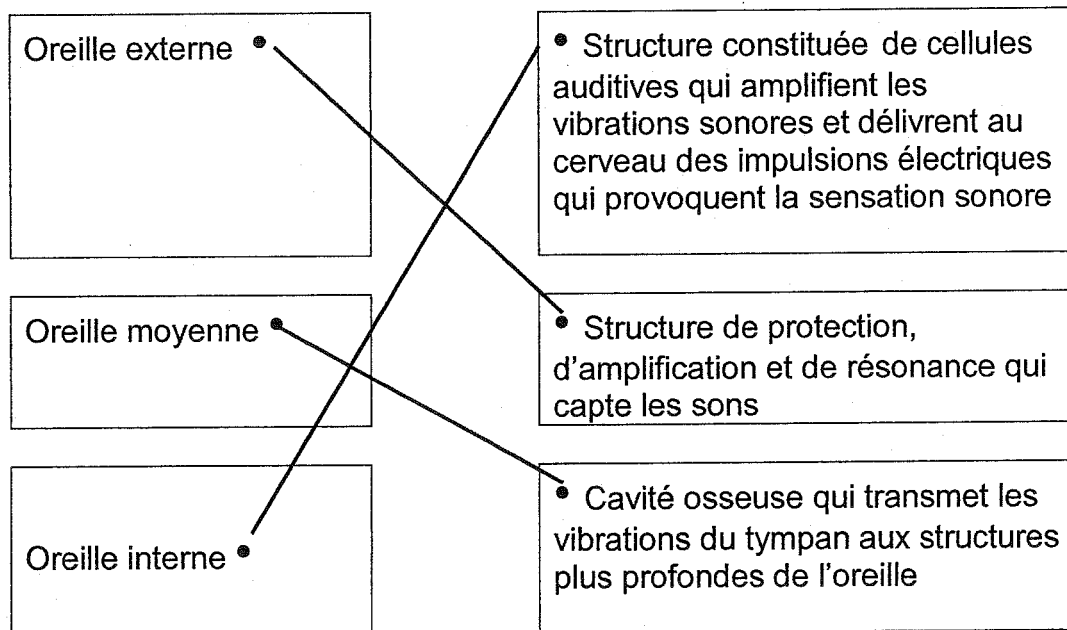


2. JUSTIFIER LES EFFETS PHYSIOPATHOLOGIQUES DE LA SITUATION DE TRAVAIL.

2.1. Annoter le schéma anatomique de l'oreille d'Allan. (8 X 0,25 = 2 points)



2.2. Relier chaque partie de l'oreille à son rôle. (0,25 point, aucune erreur)

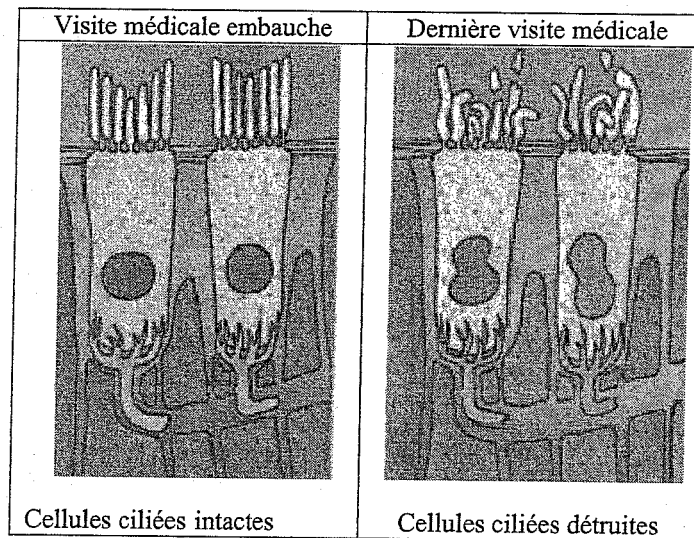


2.3 Nommer la partie de l'oreille où sont localisées les cellules auditives. (0,5 point)

- Oreille interne (limaçon ou cochlée non acceptés)

2.4 Justifier à l'aide du Document 5 la principale cause de la surdité dont est atteint Allan. (0,5 point)

DOCUMENT 5



Source INRS

- justification : **destruction ou lésion des cellules auditives (une des 2 notions)**

2.5 En déduire le type de surdité dont est atteint Allan. (0,5 point)

- La surdité de perception

Le Médecin du travail est un acteur de la prévention des maladies professionnelles. L'audiogramme d'Allan a été réalisé au cours d'une visite médicale obligatoire. Le médecin diagnostique une hypoacousie de perception.

2.6 A partir du tableau 42 des maladies professionnelles (document 6), indiquer si la maladie d'Alan pourra être reconnue comme maladie professionnelle.

Justifier votre réponse par trois arguments en lien avec la situation professionnelle d'Allan.

- **Oui, sa maladie est bien reconnue comme professionnelle** 0,25

Justifications :

- **Respect du temps d'exposition Supérieur à 1 an (= 2 ans)** 0,75 (3x0,25)

- **Respect du délai de prise en charge : Allan est encore en activité**

- **Travaux susceptibles de provoquer la maladie : Il travaille dans un atelier d'emboutissage**

DOCUMENT 6 : Extrait du tableau 42 des maladies professionnelles (CRAM)

RÉGIME GÉNÉRAL Tableau 42

Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels

Date de création : Décret du 10 avril 1963

Dernière mise à jour : décret du 25 septembre 2003

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>Hypoacousie de perception par lésion cochléaire irréversible, accompagnée ou non d'acouphènes.</p> <p>Cette hypoacousie est caractérisée par un déficit audiométrique bilatéral, le plus souvent symétrique et affectant préférentiellement les fréquences élevées.</p> <p>Le diagnostic de cette hypoacousie est établi :</p> <ul style="list-style-type: none">- par une audiométrie tonale liminaire et une audiométrie vocale qui doivent être concordantes ;- en cas de non-concordance : par une impédancemétrie et recherche du réflexe stapédien ou, à défaut, par l'étude du suivi audiométrique professionnel. <p>Ces examens doivent être réalisés en cabine insonorisée, avec un audiomètre calibré.</p> <p>Cette audiométrie diagnostique est réalisée après une cessation d'exposition au bruit lésionnel d'au moins 3 jours et doit faire apparaître sur la meilleure oreille un déficit d'au moins 35 dB. Ce déficit est la moyenne des déficits mesurés sur les fréquences 500, 1 000, 2 000 et 4 000 Hertz.</p> <p>Aucune aggravation de cette surdité professionnelle ne peut être prise en compte, sauf en cas de nouvelle exposition au bruit lésionnel.</p>	<p>1 an (sous réserve d'une durée d'exposition d'un an, réduite à 30 jours en ce qui concerne la mise au point des propulseurs, réacteurs et moteurs thermiques).</p>	<p>Exposition aux bruits lésionnels provoqués par :</p> <ol style="list-style-type: none">1.- Les travaux sur métaux par percussion, abrasion ou projection, tels que :<ul style="list-style-type: none">- le décolletage, l'emboutissage, l'estampage, le broyage, le fraissage, le martelage, le burinage, le rivetage, le laminage, l'étirage, le tréfilage, le découpage, le sciage, le cisailage, le tronçonnage ;- l'ébarbage, le grenailage manuel, le sablage manuel, le meulage, le polissage, le gougeage et le découpage par procédé arc-air, la métallisation.2. Le câblage, le toronnage, le bobinage de fils d'acier.3. L'utilisation de marteaux et perforateurs pneumatiques.4. La manutention mécanisée de récipients métalliques.5. Les travaux de verrerie à proximité des fours, machines de fabrication, broyeurs et concasseurs ; l'embouteillage.6. Le tissage sur métiers ou machines à tisser, les travaux sur peigneuses, machines à filer incluant le passage sur bancs à broches, retordeuses, moulineuses, bobineuses de fibres textiles.7. La mise au point, les essais et l'utilisation des propulseurs, réacteurs, moteurs thermiques, groupes électrogènes, groupes hydrauliques, installations de compression ou de détente fonctionnant à des pressions différentes de la pression atmosphérique, ainsi que des moteurs électriques de puissance comprise entre 11 kW et 55 kW s'ils fonctionnent à plus de 2 360 tours par minute, de ceux dont la puissance est comprise entre 55 kW et 220 kW s'ils fonctionnent à plus de 1320 tours par minute et de ceux dont la puissance dépasse 220 kW.8. L'emploi ou la destruction de munitions ou d'explosifs.

2.7 Nommer deux visites médicales obligatoires. (0,5 point)

- visite d'embauche
- visite périodique
- autre réponse possible

2.8 Citer deux autres acteurs de la prévention en entreprise et donner une mission pour chacun d'eux. (0,5 point par ligne x 2 = 1 point)

Acteur de la prévention	Une mission pour chaque acteur
2 parmi : - CHSCT - Délégué du personnel - Chef d'entreprise - infirmière - autre réponse juste	- Réponse cohérente

3. PROPOSER DES SOLUTIONS.

La nouvelle réglementation européenne 2003/10/CE par le décret n°2006-892 du 19 juillet 2006 exige de mettre en œuvre des actions de prévention en entreprise.

3.1 Indiquer le niveau sonore moyen d'exposition à partir duquel le chef d'entreprise doit mettre à disposition des moyens de protection individuelle contre le bruit.
(0,25 point, unité exigée)

- 80 dB

3.2 A partir de vos connaissances et de l'analyse de la situation professionnelle, proposer une mesure de prévention pour l'entreprise EMBEC d'Allan correspondant à chaque niveau de prévention. (4 x 0,25 = 1 point)

Niveau de prévention	Mesure de prévention
Prévention intrinsèque (supprimer le danger)	- capot, plateforme isolante
Protection collective	- Mur anti-bruit ou isolation phonique mur/paroi ou semelles anti-vibratiles sous les machines
Protection individuelle	- casque antibruit ou bouchons d'oreille
Formation / information du salarié	- Panneaux « port du casque obligatoire » - Formation sur les risques liés au bruit

Suite au problème d'Allan, le chef d'entreprise décide de mettre en œuvre une des mesures de prévention précédemment citées.

3.3 Proposer la mesure qui vous semble la plus adaptée pour l'entreprise à l'aide du document 7 et justifier votre choix par deux arguments. (3 X 0,25 = 0,75 point)

DOCUMENT 7 : Critères de choix des mesures de prévention

Non déplacement du risque
Stabilité de la mesure dans le temps (durabilité)
Portée de la mesure (généralisation)
Délai d'application
Adhésion du salarié
Coût financier pour l'entreprise
Niveau de prévention
Conformité par rapport à la réglementation
Répercussion sur la qualité des produits

Source INRS

Mesure choisie :

- Réponse cohérente par rapport aux arguments

Justification par deux arguments en lien avec le tableau du document 7

2ème Partie : **Secourisme (6 points)**

Allan profite de la pause de 10 heures pour changer l'électro-vanne d'une machine. Se sachant seul sur le site, il met hors tension l'installation et n'effectue pas de consignation de la machine. Un léger contretemps rend son intervention plus longue que prévue. Il n'entend pas le signal de reprise du travail. Pierre, non prévenu de la maintenance en cours, remet sa machine sous tension. Allan projeté est retrouvé inanimé au sol. Pierre intervient en temps que SST. Un défibrillateur est disponible à l'accueil de l'entreprise.

1. Nommer par un verbe à l'infinitif la première étape de l'intervention de Pierre en temps que secouriste. (0,5 point)

- **Protéger**

2. Décrire les deux principales actions à effectuer dans cette première étape.
(2 X 0,25 = 0,5 point)

- **Mettre ou faire mettre hors tension**

- **baliser**

Pierre constate qu'Allan est inconscient et ne respire pas.

3. Nommer le geste de premier secours que Pierre doit réaliser. (0,5 point)

- **Pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire ou insufflation + massage cardiaque ou bouche à bouche + massage cardiaque**

Justifier ce geste par deux arguments. (2 X 1 = 2 points)

- **oxygéner le sang**

- **faire circuler le sang**

Avant de commencer son geste de premier secours, Pierre passe le message d'alerte à l'un de ses collègues présent sur le lieu de l'accident.

4. Lister six informations que va donner Pierre au témoin pour donner l'alerte.
(6 X 0,25 = 1,5 points)

- **N° d'appel du protocole de l'entreprise / 15 / 18 / 112**

- **Lieu et adresse précis de l'accident**

- **Nombre de victime**

- **Etat de la victime (ou cause de l'accident)**

- **Le geste de premier secours effectué par le SST**

- **Ne pas raccrocher le premier**

- **Venir rendre compte**

- **Aller chercher le défibrillateur à l'accueil**

5. Indiquer la principale fonction d'un défibrillateur. (0,5 point)

- **Délivrer un choc électrique permettant la défibrillation ou contraction simultanée des fibres musculaires cardiaques (cellules)**

6. Citer deux précautions à prendre avant de poser le défibrillateur.

(2 X 0,25 = 0,5 points)

- **Vérifier que la victime ne soit pas en contact avec une partie métallique**

- **Vérifier que la victime ne présente pas de pilosité sur la zone de pose des électrodes**

- **Vérifier l'absence de transpiration sur la zone de pose des électrodes**

Et toutes réponses justes

